



## Conclusion

Les relations économiques et commerciales entre le Canada et la Thaïlande se sont accrues rapidement au cours de la dernière décennie. Les programmes d'aide au développement menés en Thaïlande par l'entremise de l'Agence canadienne de développement international (ACDI) ont conditionné de manière décisive les relations entre ces deux pays. Ces dernières années, l'ACDI s'est surtout consacrée à la consolidation d'institutions et à l'établissement de liens entre les secteurs privés des deux pays.

La nouvelle orientation donnée au programme d'aide au développement visait à faire graduellement du Canada et de la Thaïlande des partenaires économiques et industriels à part entière et à compléter l'activité que mène de longue date le gouvernement afin de promouvoir les exportations. À mesure que le partenariat se définit et que la richesse et la prospérité de la Thaïlande s'accroissent, les programmes d'aide canadiens céderont peu à peu la place à des relations bilatérales entières.

Grâce à son évolution sociale et économique remarquable, la Thaïlande offre la perspective d'un partenariat commercial fructueux. La valeur des échanges entre le Canada et la Thaïlande a pratiquement été multipliée par quatre depuis 1986, ce qui place ce pays au deuxième rang des partenaires commerciaux du Canada dans la région de l'ANASE.

Si le niveau du commerce entre le Canada et la Thaïlande a augmenté considérablement en termes absolus depuis dix ans, il est néanmoins demeuré assez statique en tant que pourcentage de

l'ensemble de l'activité commerciale de chaque pays. En clair, le Canada est la destination de 1,5 % des exportations thaïlandaises, tandis que 0,3 % des exportations canadiennes sont destinées à la Thaïlande. Néanmoins, la multiplication des échanges culturels et des visites effectuées par les membres de la famille royale, des ministres, des hauts fonctionnaires et des gens d'affaires révèle l'importance accrue que les Thaïlandais et les Canadiens accordent au resserrement des liens entre les deux pays. Les échanges commerciaux récents et les efforts déployés par la Thaïlande en vue de libéraliser davantage sa politique économique indiquent que le Canada et la Thaïlande sont aptes à accroître de manière appréciable l'importance de leurs relations commerciales.

Cela dit, il existe une base solide sur laquelle s'appuyer pour resserrer davantage les relations économiques. L'Accord de coopération économique, signé en juillet 1988, fournit un vaste cadre à l'exploration d'éventuels secteurs de coopération. La commission économique bilatérale instaurée en vertu de l'accord susmentionné constitue la tribune à laquelle peuvent recourir les deux partenaires pour définir des entreprises concertées et y consacrer les ressources voulues. La situation du Canada en tant qu'interlocuteur de l'ANASE et l'appartenance des deux pays à la CEAP multiplient les occasions de rencontre et de coopération.